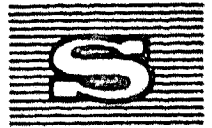


UN 100

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12600  
15 mars 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 15 MARS 1978, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU  
LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

Le 14 mars à minuit, des troupes israéliennes ont franchi en masse les frontières libanaises suivant plusieurs axes. Le premier allait de Nagoura vers le village d'Izziyah. Le deuxième axe se situait dans le secteur central, où les troupes israéliennes ont atteint les hauteurs de Tibnin. Le troisième se situait sur les hauteurs de Rachayya al-Fukhar-Blatt, près de Marjoun.

En plus de cette agression flagrante contre le territoire libanais, des patrouilleurs israéliens ont pénétré dans les eaux territoriales libanaises le long de la côte entre Tyr et Sidon.

En outre, des avions de guerre israéliens continuent à voler dans l'espace aérien libanais et à bombarder la région.

Un nombre indéterminé de ressortissants libanais ont été tués, notamment à Tyr, et les dommages matériels qui ont été causés sont énormes. En conséquence, un nombre important de ressortissants libanais quittent le sud du Liban pour se diriger vers le nord.

Tout en déplorant vivement cette agression et en protestant énergiquement contre elle, le Gouvernement libanais désire apporter les éclaircissements suivants :

Premièrement, le Liban n'a rien eu à voir avec l'opération de commando qui s'est produite sur la route de Haïfa à Tel-Aviv ou avec toute autre opération de commando.

Deuxièmement, il est bien connu que le Liban n'est pas responsable de la présence de bases palestiniennes dans le sud du Liban, étant donné les circonstances actuelles. Le Gouvernement libanais a fait des efforts très importants auprès des Palestiniens et des Etats arabes afin de garder la situation en main. Toutefois, les objections opposées par Israël à l'entrée des forces arabes de dissuasion dans le sud ont empêché le Liban de reprendre la zone frontière en main comme il le souhaitait.

Troisièmement, la seule solution au problème serait de mettre fin à l'agression israélienne et de faire en sorte qu'Israël retire ses troupes du Liban afin que les autorités libanaises puissent pleinement exercer leurs fonctions.

Le Gouvernement libanais souhaite vous informer qu'il se réserve le droit de demander une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, et vous serait reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Ghassan TUENI

Ambassadeur,

Représentant permanent

-----